

LE PNDL EN FLASH

Le bulletin électronique d'informations produit par le Spécialiste en Communication et Formation du PNDL, n° 14 (Janvier - Mars 2012)

NOTE DE LA REDACTION

Le premier trimestre de l'année 2012 est vécu, avec son lot d'activités, moins marquées lors du trimestre précédent, pour cause de contexte politique chargé. Une orientation précise des activités est notée avec la validation du Programme de Travail et Budget annuel 2012, sous le signe de la prise en charge d'activités nouvelles. Entre temps, le projet de développement local participatif s'est techniquement clôturé ne laissant plus place à l'initiation d'une activité de terrain. Depuis le 29 Février 2012. Heureusement qu'une note positive a refermé les pans de cet important projet qui a marqué l'esprit des acteurs locaux.

Des activités majeures sont initiées durant ce trimestre. D'abord, la tenue de la mission de supervision du Projet de développement local participatif, avec des résultats satisfaisants. Ensuite, le démarrage du processus d'élaboration de la stratégie nationale de développement local. Une étape phare dans la vie du Programme, qui permettra, de doter le secteur, pour la première fois, d'un document d'orientation et de pilotage stratégique dans le moyen et long terme. Enfin, le démarrage des activités de capitalisation des acquis du Programme. Un intéressant exercice qui permet de passer en revue les leçons apprises, consigner la démarche ainsi que l'approche et valoriser les acquis. Le PADEL/PNDL s'attelle, à mettre en scelle, les autres maisons du développement local des départements de Linguère et de Louga. Des activités qui seront retracées dans ce « flash », qui tient lieu de support d'informations. Bonne lecture à Tous.

MISSION DE SUPERVISION DU PDLP

Une dernière note, encore positive !



Unité de potabilisation et salle de classe réalisée par le PDLP

C'est désormais dans l'ordre de la routine avec le Projet de développement local participatif. Les notes qui sanctionnent les missions de supervision se suivent et se ressemblent. Elles sont toujours positives. C'est le fait de tous les Acteurs rompus aux missions qui leur sont assignées et qui tiennent lieu de cadre de résultats du projet. Les quatre composantes sont passées en revue. Tous les indicateurs de résultat du Projet sont atteints. Sans exception.

Malgré les écueils liés, entre autres, au portage politique encore timide, à la mobilité du personnel, au temps nécessaire d'apprentissage des Agences d'exécution, à l'instabilité institutionnelle, etc., le projet a enclenché un processus irréversible de changement qualitatif des politiques publiques de décentralisation et de développement local, au niveau de la composante n°1.

Le financement du développement local a donné de probants résultats, entre avril 2007 et décembre 2011, en termes de réalisation de microprojets, de construction d'infrastructures, de délivrance de services publics de base avec des investissements conséquents de 9,6 milliards de francs CFA dans l'accès à l'eau, 8,7 milliards de francs CFA dans l'éducation et 4,8 milliards de francs CFA dans la santé, soient respectivement 31%, 28% et 16% du Fonds de développement local (FDL). Le Projet a aussi contribué à la conception d'outils de planification pour 41% des collectivités locales sénégalaises. Il a également participé aux renforcements des capacités des populations défavorisées, des groupes vulnérables et des OCB pour leur ouvrir des opportunités de création de richesses.

Pour de plus amples informations, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste Communication Formation PNDL Tel : 33 869 50 66, otoure@pndl.org

AGIR AUTREMENT

Donnée stratégique

Par Samba GUEYE*

Les pratiques du développement local sont intimement liées au contexte socio-économique d'un pays. A chaque étape précise de la vie de nos Collectivités locales, la situation socio-économique du territoire influence le jeu des acteurs et les options stratégiques qui seront retenues et mises en œuvre. On pourrait penser qu'un territoire en expansion aura plus de facilités à se doter d'une stratégie territoriale et des moyens ad hoc pour la concrétiser et que, symétriquement, un territoire en déclin rencontrerait de plus grandes difficultés à se livrer à cet exercice. Par cette approche des problèmes de développement, il s'agira de corriger la perception qui a jusqu'ici prévalu, tendant à privilégier la vision sectorielle. La notion d'espace doit être prise en compte. Il convient aujourd'hui d'aller plus loin, d'impulser davantage la politique de décentralisation en cours, de mettre à la disposition des collectivités décentralisées, des instruments et outils indispensables à la mise œuvre de cette politique. Ces instruments que sont, entre autres, les schémas d'aménagement du territoire doivent constituer un véritable outil de dialogue permanent entre l'Etat et les collectivités, où les préoccupations des uns et des autres doivent être discutées, pour aboutir, à une décision concertée.

Cette position tient toute sa pertinence à l'heure où la question des « pôles de développement » fait surface. Elle est davantage favorisée par les mutations opérées dans le secteur du développement local, durant ces cinq dernières années, avec plusieurs réformes en cours. Ce qui devrait nous inciter à davantage investir sur des opérations à portée stratégique, si nous nous référons aux parts réservées aux dépenses des collectivités locales africaines qui stagnent aux environs de 3,5 % des budgets publics. Cette option stratégique, devra nous permettre de mieux encadrer nos efforts et d'être futuriste dans nos interventions. L'enjeu est de faire participer le secteur à la contribution positive du Pib et du Pnb, si l'on mesure que les dépenses de nos Collectivités locales sont consacrées à 80 voire 85 % aux frais de fonctionnement, ne laissant qu'une très faible portion à l'investissement de base et à la satisfaction de la demande sociale. Dès lors, les professionnels du développement territorial doivent anticiper les évolutions connexes. Aujourd'hui, plus que par le passé, les acteurs des territoires sont plus que jamais conviés à élaborer une stratégie de développement territorial formalisée par « un projet ou une charte de territoire » ou, « un projet d'ensemble », et ceci dans une optique de développement durable. A partir simplement de la donnée stratégique.

*Secrétaire Exécutif PNDL

ENQUETE DE SATISFACTION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT LOCAL PARTICIPATIF

Le secteur privé : entre opportunités d'affaires et difficultés pratiques

L'exercice est qualifié d'important au point de nous valoir un passage en revue de ses grandes lignes. Dans cette page, l'accent est mis sur le renforcement des capacités, au sens large, des acteurs du secteur privé, dans la mise en œuvre du Projet. Avec des résultats qui précisent les différentes perceptions. Sous le prisme d'une participation qui valorise l'espace local, à travers son tissu entrepreneurial, au regard des ressources financières investies et du retour sur investissement utile pour les Collectivités locales.

TROISIEME JET : L'essentiel des prestataires interviewés sont des entreprises individuelles (69,2) et des groupements d'intérêt économique (19,2). Avec les ressources classiques que l'on connaît à des prestataires de ce statut, il est possible de soutenir que leur intervention dans le cadre du PNDL a constitué une véritable opportunité d'affaires dans la mesure où ils ont pu travailler dans plusieurs collectivités locales (entre 1 et 14), pour des montants non négligeables, allant jusqu'à 135 millions de francs.

Toutefois, le secteur privé a connu de nombreuses difficultés. La plus significative étant les délais de décaissement très longs. Cette difficulté est de loin la plus importante en ce qu'elle a touché 59 % des entreprises interviewées. Il y a aussi d'autres problèmes liés à la pression exercée sur les prestataires par les collectivités, ou encore les dossiers techniques qui sont parfois mal élaborés. Le difficile accès géographique à certaines localités est une réalité que les prestataires ont aussi durement vécu dans leur intervention.

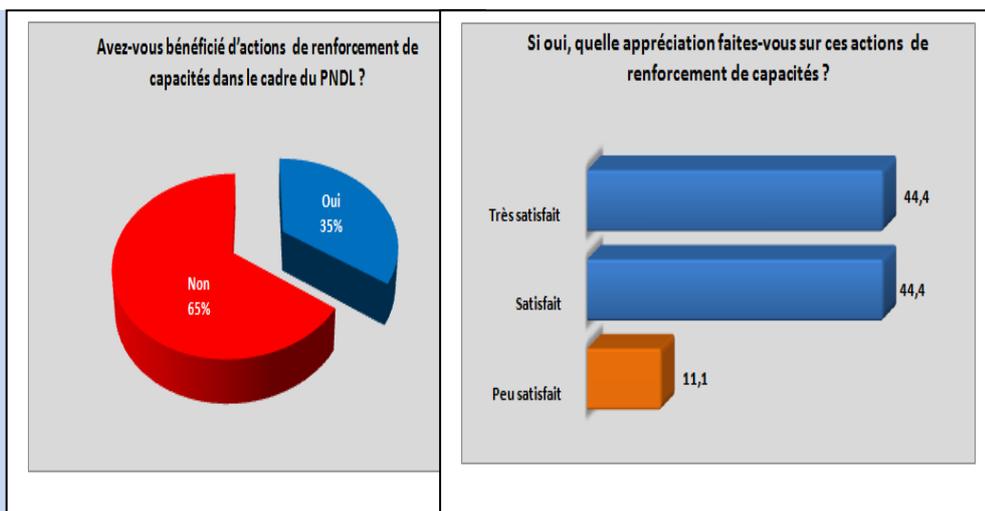
Dans un tel contexte, seuls 35% des prestataires disent avoir bénéficié d'actions de renforcement des capacités dans le cadre du PNDL. En effet, comme pour les OCB et les SFD, les prestataires ont été un nombre limité à bénéficier des actions de renforcement des capacités dans le cadre du PNDL.

88,8% des prestataires ayant bénéficié des actions de renforcement des capacités dans le cadre du PNDL se disent au moins satisfaits de ces prestations.

Le même constat sur la qualité des prestations et sur la faible participation qui a été relevée au niveau des OCB et des SFD prévaut au niveau du secteur privé.

Des suggestions ont été formulées par les acteurs du secteur privé pour améliorer leurs prestations au profit des collectivités locales. Une proposition récurrente porte sur la diligence des décaissements avec 34,6%. Aussi, il faut augmenter les montants alloués aux microprojets pour de meilleures prestations.

30,8% des prestataires défendent ce point de vue. Dans le même temps, des prestataires orientent leurs suggestions en amont de la réalisation des ouvrages ou services c'est-à-dire au moment de la passation des marchés. En effet, 15,3% des prestataires pensent qu'il serait important de revoir les procédures de passation des marchés. (Source Enquête de satisfaction)



En FILIGRANE, une autre forme de soutien à l'économie locale.

La réalisation de près de 4000 microprojets s'accompagne d'une utilisation d'une forte main d'œuvre locale, de manière temporaire. Mais aussi d'une participation active d'un réseau d'entrepreneurs locaux voire nationaux. L'un dans l'autre, ils participent à densifier un tissu de micro entrepreneurs locaux qui accompagnent les Collectivités locales. Il se crée ainsi une réelle opportunité d'affaires grâce à l'intervention du Programme, en milieu rural.

A l'évidence, la part générée par le Programme dans la promotion et le développement de l'économie locale n'est pas négligeable. 64% du financement est investi au niveau local et capté par les entrepreneurs locaux, à travers des processus de passation de marchés. Les leçons apprises se structurent autour des points suivants : Dans des circonstances définies et pour des tâches définies, il a été prouvé que le focus sur les micro réalisations donnent des résultats de qualité satisfaisante dans une période de temps et un budget convenus. De plus, si cette approche de maîtrise d'ouvrage est convenablement gérée et soutenue, elle apporte des avantages supplémentaires dans le sens où : (1) elle crée de façon significative un plus grand nombre d'emplois non-qualifiés ou peu qualifiés par rapport à l'utilisation seule des méthodes à haute intensité d'équipement ; ces emplois seraient facilement accessibles à des personnes avec un bas niveau de formation ou d'apprentissage, y compris les femmes ; s'ils sont convenablement ciblés, les plus défavorisés en profitent directement grâce à l'obtention de revenus. (2) Elle intensifie l'impact des investissements sur le développement grâce aux « effets multiplicateurs ». (3) Elle encourage la responsabilité des biens au niveau local et facilite le transfert de compétences aux communautés locales, des connaissances utiles à la prise en charge ultérieure de l'entretien. (4) Elle permet de réaliser des économies de ressources considérables.

Il est possible de développer l'emploi des programmes à faible intensité de main d'œuvre dans des situations définies, mais également dans d'autres sous-secteurs des infrastructures ou dans d'autres secteurs d'activités. L'irrigation et la gestion de l'eau, la gestion de l'environnement et l'adaptation au changement climatique ainsi que les projets multisectoriels englobant l'agriculture et la sylviculture sont des domaines prometteurs. C'est pourquoi, cette dimension pratique qui promeut l'économie à partir des infrastructures doit aussi être une piste sérieuse en matière de développement local. Dans ce cas de figure, les projets multisectoriels seront particulièrement utiles pour passer des objectifs de création d'emploi à court terme dans le secteur de la construction à des objectifs de création de sources de revenus durables, à long terme.

Une sérieuse étude a montré que les effets positifs immédiats des programmes d'infrastructures à faible intensité de main d'œuvre sont réels et profonds lorsque ces programmes sont correctement planifiés et exécutés. Leur contribution à long terme sur la réduction de la pauvreté dans des situations de chômage et de sous-emploi chroniques est cependant plus nuancée.

Pour de amples informations, contactez Senghane Ndao, Assistant en Planification/PNDL Dakar : Tel : 33 889 50 67; email : ndaoseng@yahoo.fr

Le temps d'une vision et le début du positionnement du secteur

L'exercice qui démarre, est sans doute l'un des plus importants dans la vie du secteur. La réflexion stratégique s'annonce, avec comme finalité, la mise à disposition d'un document de référence en matière de pilotage du développement local dénommé stratégie nationale de développement local (SNDL). Qui devra profiter aux différents acteurs du secteur.

Aujourd'hui le secteur est en pleine effervescence avec l'élaboration de la lettre de politique sectorielle et une densification du tissu institutionnel qui interpelle - du reste - sur sa propre cohérence. Dans le cadre du PNDL, d'importantes réformes ont été initiées et des outils pertinents ont été élaborés. Avec de telles initiatives, les politiques de décentralisation et de développement local sont en chantier.

Dans un tel contexte, la Stratégie nationale de développement local (SNDL) est d'abord l'occasion pour l'Etat d'énoncer de façon explicite les valeurs, la vision, les orientations, les objectifs et les grands principes d'organisation et de réalisation du développement local, de la décentralisation et de l'aménagement du territoire. De ce fait, elle constituerait une rupture, et elle marquerait une avancée décisive en termes de visibilité sur l'avenir, et de lisibilité de l'action des pouvoirs publics et des acteurs en général.

La SNDL répond donc à une rationalité objective qui voudrait que toute initiative d'amélioration de la gestion des affaires publiques et du développement fût développée dans le cadre - et dans la logique - d'une politique publique explicite adossée à une stratégie claire et pertinente. La mission s'intéressera particulièrement au développement institutionnel des pouvoirs publics dans le cadre

des politiques de décentralisation et de développement local.

L'Etat et les collectivités locales ayant la responsabilité première de définir, de programmer et de conduire le développement, il importe de faire un état des lieux détaillé de leur organisation et de leur fonctionnement en rapport avec leurs fonctions dans le développement local. Cet état des lieux portera sur les constats et l'analyse dans les domaines de l'institution et de l'agencement territorial des pouvoirs publics décentralisés et déconcentrés, de leurs interactions, de leurs ressources de tous ordres, de l'exercice effectif des compétences etc.

Par ailleurs, le développement local étant une coproduction, il est important de cerner et d'analyser les mécanismes et les espaces de participation et de concertation entre les différentes catégories d'acteurs que sont l'Etat, les collectivités locales, la société civile, les organisations communautaires de base, les populations et les partenaires. De ce point de vue, la gouvernance locale sera étudiée dans ses réalités diverses mais aussi dans sa capacité effective à fonder le développement local, et à en bonifier les processus.

Cette réflexion globale sur les acteurs, leur organisation et leurs capacités en lien avec les objectifs poursuivis livrera une base d'informations et de connaissances pour faciliter la projection des acteurs dans le moyen et long terme.

Pour de **amples informations**, contactez Atoumane Agne, Coordonnateur PADEL/PNDL : Tel : 33 889 50 76; email : agneatoumane@hotmail.com

SYSTEMATISATION DE LA DEMARCHE DU PNDL

Silence, c'est le temps de la capitalisation et.....de la récompense !

La mise en œuvre du Programme National de Développement Local (PNDL) de 2006 à 2011 a été marquée par plusieurs jalons qui ont influé le champ institutionnel de la décentralisation et du développement local aux plans institutionnel, financier et organisationnel. Comment les activités menées ont produit des effets influençant le mode de vie des communautés ? Quels sont les outils les plus pertinents qui ont été testés et réussis ? En quoi, le chemin suivi est porteur d'intérêt pour les différentes catégories d'acteurs ? Autant de questionnements qui jalonnent la vie du Programme et qui seront retracés dans l'exercice de capitalisation des acquis qui démarre.

La plupart de ces initiatives et/ou innovations sont porteurs d'intérêt pour tous les acteurs de la décentralisation et du développement local et méritent d'être formalisées dans une perspective de partage et de diffusion des bonnes pratiques en matière de développement local.

Le PNDL souhaite entamer un exercice de capitalisation, pour tirer des enseignements, des innovations institutionnelles et des bonnes pratiques induites par les acteurs en vue d'en partager les acquis pour contribuer à la réflexion sur la problématique du développement local.

Le Prix Alpha. C'est une récompense attribuée à la meilleure équipe de projet au Sénégal. L'exercice a démarré en 2010 et avait été remporté par la Cellule de Lutte contre la Malnutrition. Bravo. 2011 constitue la deuxième édition pleine d'espoir et de suspens. Le PNDL, le CNLS et le PAPIL sont les trois projets qui sont nominés comme étant les trois meilleures équipes de Projet durant cette deuxième édition. Celle ci connaîtra son épilogue lors d'une cérémonie qui sera organisée en présence de tous les protagonistes.

Du côté du PNDL, l'on se félicite déjà du choix parmi les nominés. A coup sûr, c'est une étape importante dans la vie du Programme. Normal, car en 2011, tous les défis ont été relevés, avec des taux record en termes de réalisations de performances. Une saine émulation entre projet et qui rentre dans la gestion de la performance et dans l'amélioration continue des processus.

En attendant que le nom de l'heureux récipiendaire du prix soit dévoilé par les Hautes Autorités, le PNDL en FLASH tire une fière chandelle aux animateurs du PNDL. Tous, dans un bel unanimité. Bonne continuation. Le meilleur reste à venir ! (A suivre).

Pour de **plus amples informations pour toutes activités**, contactez : Atoumane Agne, Responsable du Suivi-Evaluation du PNDL: Tel : 33 889 50 76, e-mail : agneatoumane@hotmail.com. Ousseynou TOURE, SCOF Tel : 33 889 50 66 email : otoure@pndl.org

L'entreprise coopérative, une des solutions aux défis du développement

L'entreprise coopérative ne fait pas l'objet d'une grande promotion au Sénégal, bien qu'elle soit un modèle très pertinent sur lequel on pourrait s'appuyer pour lutter contre la pauvreté. Elle demeure alors un instrument sous utilisé. M. Oumar SY (Spécialiste en formation et gestion des organisations coopératives) s'invite au débat, par une contribution utile. Par invitation spéciale.

Cependant, fort heureusement, son importance est reconnue au niveau mondial :

L'Organisation des Nations Unies (ONU), consciente du rôle important de l'entreprise coopérative, a proclamé 2012 « Année internationale des coopératives » à travers sa résolution A/RES/64/136, sur le rôle des coopératives dans le développement social.

Le thème retenu est : "Les coopératives, des entreprises pour un monde meilleur".

L'ONU, entre autres choses :

- considère « que les coopératives,..., aident toute la population, notamment les femmes, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, à participer aussi pleinement que possible au développement économique et social... » ;

- « appelle l'attention des Etats membres...pour promouvoir la participation accrue des coopératives... en vue de réduire la pauvreté... » ;

- « engage les gouvernements, ainsi que les organisations internationales et les institutions spécialisées compétentes... à : a) utiliser et développer pleinement le potentiel et l'apport des coopératives en vue d'atteindre les objectifs du développement social, en particulier l'élimination de la pauvreté, le plein emploi productif et le renforcement de l'intégration sociale, b) encourager et faciliter la création de coopératives, c) prendre les mesures voulues pour créer un environnement porteur et propice aux coopératives.....

- **L'Organisation Internationale du Travail (OIT)** a adopté en 2002 la Recommandation No. 193 sur la promotion des coopératives. Convaincu que : "Les coopératives favorisent l'autonomisation des populations en permettant aux catégories même les plus pauvres de prendre part au progrès économique " (Juan Somavia), l'OIT, à travers la mise en œuvre de la Recommandation 193, axe ses efforts sur :

- la création d'environnement juridique et politique favorable,
- la fourniture de services d'appui de qualité et
- la promotion de structures de concertation et de coordination.

- **la Conférence Panafricaine Coopérative (CPC)**, qui réunit les mouvements coopératifs de 14 pays africains, a adopté, en juillet 2000, le Plan d'Action Décennal de Lutte contre la Pauvreté par l'Entrepreneuriat Coopératif (PAD). La CPC incite les pays membres à entreprendre la révision des politiques et des lois nationales coopératives et à élaborer des programmes de création d'emplois par l'entrepreneuriat coopératif.

- **L'Union Africaine** a adopté, en Septembre 2004, lors de son sommet axé sur le Travail, le Plan d'Action Décennal de Lutte contre la Pauvreté par l'Entrepreneuriat Coopératif comme une stratégie africaine de lutte contre la pauvreté.

- **L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)** a intégré, en novembre 2004, la Conférence Panafricaine Coopérative à son comité consultatif et a adopté ses stratégies de lutte contre la pauvreté par l'entrepreneuriat coopératif.

- **L'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA)** a adopté un acte uniforme sur les sociétés coopératives et mutualistes. , etc. .

Si une telle importance est accordée à l'entreprise coopérative, c'est qu'elle a certainement un intérêt spécial.

Il est légitime de se demander pourquoi alors, au Sénégal, les coopératives ne sont-elles pas plus nombreuses qu'elles le sont actuellement ? Pourquoi cet instrument (l'entreprise coopérative), qui fait des résultats partout au monde, et qui est déclarée par de grandes institutions internationales comme la forme d'entreprise la plus adaptée pour lutter contre la pauvreté, n'a-t-elle pas au Sénégal toute l'attention qu'elle mérite ?

A ces questions, les réponses ci-dessous reviennent le plus souvent :

- « *la charge historique négative des anciennes coopératives arachidières, dévoyées, a fait une mauvaise publicité entraînant le rejet, à tort, de toute forme d'organisation dénommée « coopérative ».* ».

- « *l'entreprise coopérative ne figure pas comme forme d'entreprise dans les programmes d'enseignement des écoles de gestion.* ».

- « *les autorités en charge de la lutte contre la pauvreté n'ont pas fait la promotion du modèle coopératif.* ». Ces réponses ne sont pas les seules. Le débat est ouvert. Ce qui est sûr, c'est qu'il convient de porter, à l'attention de tous les segments de la population, l'intérêt que revêt l'entreprise coopérative pour qu'ils saisissent les opportunités quelle offre.

La présente contribution va dans ce sens.

Y a-t-il des coopératives ailleurs qu'au Sénégal ? (Oui. Partout au monde.)

On retrouve le modèle coopératif dans presque tous les pays du monde (pays riches comme pays pauvres). Environ 800 millions de personnes adhèrent à 750.000 entreprises coopératives. Les coopératives se sont regroupées, au niveau mondial, en une Alliance Coopérative Internationale (ACI) qui compte 269 Membres de 97 pays.

Ci-dessous quelques chiffres partiels sur le mouvement coopératif dans le monde :

- Au USA : plus de 30% du marché agricole est couvert par des coopératives. Plus de 900 coopératives rurales d'électricité fournissent l'électricité à plus de 42 millions de personnes dans 47 Etats.

- Au Brésil : des coopératives de santé ont leur propre flotte d'hélicoptères-ambulances.

- En Inde : 70 % de la production de sucre est assurée par des coopératives.

- Au Japon : 95 % de la commercialisation du riz passe par des coopératives.

- Au Kenya : 1 personne sur 5 est membre d'une coopérative. Les coopératives contrôlent 70% du marché du café et 95% de celui du coton.

- En France : 23 millions de personnes sont membres au moins d'une coopérative, soit environ 38% de la population. 75% des producteurs agricoles sont membres d'une coopérative au moins et une personne sur trois est membre d'une banque coopérative.

- En Afrique du Sud : près de 100.000 personnes sont employées par les coopératives agricoles.

- Au Maroc : près de 40.000 emplois sont créés par les coopératives agricoles.

- En Uruguay : 90 % de la production laitière nationale est assurée par les coopératives.

1- L'entreprise coopérative, c'est quoi ? (Une entreprise à visage humain, une entreprise avec une âme, un cœur.)

Selon l'Alliance Coopérative Internationale, « la coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs, au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. ». Une entreprise coopérative fonctionne en se basant sur des valeurs qui lui donnent un visage humain, au lieu d'être une entreprise basée sur l'individualisme, la recherche effrénée du profit au détriment des travailleurs, où le plus fort écrase les faibles. Ces valeurs sont la prise en charge et la responsabilité individuelle et mutuelle, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Les coopératives fonctionnent selon une éthique basée sur l'honnêteté, la transparence, la solidarité et l'altruisme.

Ces valeurs sont similaires aux valeurs africaines de vie. Elles éloignent de l'individualisme, de la concurrence absurde, de la loi du plus fort par le nombre d'actions détenues ; ces tares que nous connaissons avec les entreprises dites de type capitaliste (qui sont à la base des crises économiques et de leur cortège de malheurs : chômage, suicides de personnes brutalement appauvries, etc.).

La richesse morale de ces valeurs garantit le succès de tout groupe d'humains (avec tous leurs défauts liés à leur nature humaine) qui s'associent au sein d'une entreprise, même au-delà de l'entreprise.

L'entreprise coopérative, avec son mode de fonctionnement démocratique, respecte l'égalité des genres. Ses principes et règles exigent, pour tous les membres, quel que soit leur sexe, une égalité en droits et devoirs, un accès équitable aux ressources et services fournis par l'entreprise coopérative, une participation égale à toutes les instances de prise de décisions, une égale éligibilité à tous les postes de responsabilité et un accès équitable aux richesses en cas d'excédent de gestion.

Si les autres types d'entreprises, qui ne sont guidées que par la recherche égoïste du profit, font penser que « l'homme est un loup pour l'homme », l'entreprise coopérative, en s'armant de ses valeurs, devient un lieu où « l'homme est un remède pour l'homme ».

2- Le social ne tue-t-il pas l'économique ? (Non ! L'entreprise coopérative se soucie de la rentabilité.)

Que ceux qui souhaitent adhérer à une coopérative mais se font du souci pour la rentabilité de leurs fonds se tranquillisent. Oui, ils peuvent cheminer avec sérénité vers l'entreprise coopérative car le fort degré de sociabilité dans une coopérative ne freine pas ses performances économiques. Mieux, le caractère social intègre des atouts et ouvre des opportunités qui rendent l'entreprise coopérative plus apte à affronter le marché ou à offrir des services efficaces et efficaces à ses membres.

L'entreprise coopérative obéit aux normes universelles de bonne gestion des ressources et de rentabilité et utilise les outils de comptabilité les plus courants. En effet, l'éthique coopérative exige une rigueur sans faille dans la gouvernance et l'utilisation de systèmes de gestion financière modernes, qui sont communs à toutes les entreprises qui se veulent rentables, qu'elles soient coopératives ou pas.

L'entreprise coopérative aussi crée des richesses mais se distingue surtout, des autres formes d'entreprise, par la répartition équitable de ses richesses.

Ces aspects positifs de leur fonctionnement font que les coopératives ont un taux de survie plus élevé que la moyenne mondiale des entreprises qui se créent.

Pour illustrer les performances économiques de l'entreprise coopérative, prenons, entre autres, l'exemple d'IFFCO, un groupe de coopératives de fermiers de l'Inde, qui est parvenu à racheter la majorité des parts des ICS (Industries Chimiques du Sénégal) de Mboro grâce à ses performances financières.

C'est donc grâce à leur organisation en coopératives que des paysans de l'Inde ont pu satisfaire des besoins socioéconomiques et avoir la capacité d'acheter, au Sénégal et ailleurs, des usines pour produire de l'engrais.

3- A part le membre, à qui profite le modèle coopératif ? (A tout le monde.)

Beaucoup gagneraient à adopter l'entreprise coopérative notamment :

-les écoles de formation professionnelles publiques et privées (Santé, Informatique, Gestion, Coiffure, Communication, etc.), qui trouveront un cadre idéal pour une insertion professionnelle de leurs élèves et surtout faire de ceux-ci non pas des employés sous payés, mais des propriétaires de leur propre entreprise. Réunis en coopératives, ils seront en même temps les patrons et les employés ; échappant ainsi aux injustices que vivent bon nombre d'employés et qui finissent par des grèves au sortir desquelles ils sont parfois perdants ;

-les organisations non gouvernementales (ONG) et autres structures gouvernementales (Ministères, Agences, Projets...) d'appui au développement, qui, en suscitant la constitution de coopératives par leurs bénéficiaires :

-leur donneraient la formidable opportunité de mener des activités génératrices de revenus au sein d'une entreprise pérenne, autogérées et à cheval sur la démocratie, l'égalité, l'équité, la solidarité, la rentabilité, la transparence, l'honnêteté et l'altruisme ;

-feraient des économies d'échelle sur leur charges d'intervention parce que les coopératives seront des cadres d'intervention fiables regroupant plusieurs personnes et organisés pour prendre le relais de plusieurs tâches, exécutées à grands frais par les structures de développement ;

-épargneraient des fonds (à investir dans d'autres localités qui attendent.) car l'entreprise coopérative est une entreprise qui s'engage à investir dans sa communauté. Cet engagement découle du dernier des sept principes adoptés par toutes les coopératives du monde. En effet toute coopérative est une entreprise qui a fait le vœu d'aider avec ses excédents (bénéfices) les habitants de sa communauté. De la sorte, l'entreprise coopérative ne met pas tous les excédents (bénéfices) de ses activités dans les poches de ses propriétaires. Elle réserve une partie pour le bien de la communauté et participe ainsi au développement local.

Un exemple : Parfois on voit des entreprises coopératives, des mutuelles d'épargne et de crédit (qui sont aussi des coopératives) offrir du matériel médical, des ambulances, des fournitures scolaires, etc., c'est pour respecter ce vœu d'aider la communauté.

Un autre exemple plus précis : à Enampor, en Casamance, une entreprise coopérative (un campement touristique) achetait des fournitures scolaires pour les enfants du village avec ses excédents¹.

-Les Associations à buts socio économiques, les collectivités locales ... qui gagneraient en efficacité en suscitant la constitution de coopératives par leurs bénéficiaires.

Toutes les structures, qui ont pour vocation d'appuyer le développement socio économique et allouent des ressources aux populations, doivent savoir que l'entreprise coopérative, une fois financièrement assise, prendra, à son tour, en charge une partie des problèmes de développement. Ceci allègera leurs charges et leurs permettra d'orienter leurs ressources vers d'autres demandeurs d'appui.

Donc, constituer une entreprise coopérative, c'est faire d'une pierre plusieurs coups. Il apparaît aussi que l'entreprise coopérative n'a pas attendu les débats sur la

responsabilité sociale de l'entreprise (RSE), elle en a toujours fait un principe qui guide ses actions.

4- L'entreprise coopérative, pour la survie des petites et micros entreprises et la sortie de la pauvreté ? (Mais oui !)

L'entreprise coopérative est reconnue comme la forme d'entreprise la plus appropriée pour lutter contre la pauvreté. Compte tenu de la fragilité de la plupart des petites et micro entreprises, rurales et urbaines, qui constituent une part importante de notre tissu économique, il est pertinent et urgent de faire la promotion de ce modèle.

L'entreprise coopérative peut aussi servir d'instrument pour faciliter la formalisation des micros entreprises « informelles » et donc leur intégration à la vie économique. Ce qui, du reste, est une situation beaucoup plus efficace et beaucoup plus efficace aux niveaux individuel et macroéconomique.

Ainsi, ces entreprises, en devenant des coopératives, se consolideraient, réduiraient leurs charges, auraient des services de qualité et aussi créeraient de nouveaux emplois.

Je pense notamment :

-aux propriétaires des cars de transport en commun (AFTU et les autres.) qui pourraient constituer une entreprise coopérative qui assurerait l'entretien et le dépannage de leurs véhicules, à des coûts moindres, dans leurs propres garages de mécanique. L'entreprise coopérative peut même aller jusqu'à mettre temporairement à la disposition de membres, en cas de panne, des véhicules pour éviter que l'immobilisation pour réparation ne fasse baisser leurs recettes. Une telle coopérative pourrait même avoir ses propres stations services ;

-aux nombreux mécaniciens autos des villes qui éprouvent de sérieuses difficultés à trouver des lieux convenables pour abriter leurs activités et sont alors obligés de squatter la voie publique, ce qui les met à couteaux tirés avec les autorités publiques. Ces mécaniciens pourraient, en s'organisant en coopératives, avoir des garages répondant aux normes techniques de réparation et d'hygiène et exercer dignement leur métier. L'entreprise coopérative pourrait faciliter leur perfectionnement notamment par des formations sur les nouvelles technologies et la réparation des moteurs électroniques (un besoin ressenti par tous les mécaniciens) ;

-aux nombreux commerçants dits « ambulants » que les collectivités locales pourraient aider à se constituer en coopératives. La coopérative leur permettrait d'exercer dignement leur métier dans des lieux de vente convenables et surtout, dans le futur, de dépasser leur stade de revendeurs de énième niveau et de procéder à des achats groupés directement chez les fabricants pour bénéficier d'économies d'échelle.

Aussi l'entreprise coopérative peut leur offrir l'opportunité de mettre en place leurs propres ateliers de fabrication.

Ils pourront ainsi maîtriser les coûts et diminuer leur prix de vente, participant ainsi à la réduction du coût de la vie (Avec l'entreprise coopérative, on fait d'une pierre plusieurs coups) ;

-aux petites unités de transformation agroalimentaires de produits locaux (surtout les nombreux groupements de braves femmes) qui ont des difficultés pour s'approvisionner en matières premières de qualité et à des prix non gonflés par les nombreux intermédiaires et aussi pour disposer d'emballages convenables. Souvent, la commande minimale des usines d'emballages dépassent leur capacité financière individuelle, et elles se rabattent sur des sachets inappropriés qui ne franchiront jamais le seuil de certaines boutiques qui se respectent ni de certaines familles, certes demandeurs de produits locaux mais très regardants quand il s'agit de leur santé.

Ces unités de transformation regroupées en coopératives pourraient s'approvisionner en matières premières de meilleure qualité et à des coûts déclarés mais qui contiennent 10 kilogrammes de sable et de cailloux). Ces économies se répercuteront normalement sur le niveau de vie de la population et sur beaucoup d'autres aspects.

Ces coopératives pourraient aussi prendre en charge leur propre perfectionnement technique, à moindre frais, afin qu'elles puissent répondre aux normes internationales de qualité et ainsi pouvoir exporter.

Elles pourraient aussi s'occuper de la vente des produits afin que les unités disposent de plus d'énergie et de temps à consacrer à l'activité de transformation ;
-aux associations sportives et culturelles (ASC) dont très souvent les membres regrettent qu'elles ne les aident pas à avoir des activités génératrices de revenus. Ces ASC, si elles n'ont pas pour vocation de faire des affaires, peuvent néanmoins aider leurs membres en facilitant leur constitution en coopératives et en les accompagnant dans la mise en place de mécanismes coopératifs de financement ;

-aux artistes (Chanteurs, acteurs, peintres, comédiens...) qui, lorsqu'ils sont en activité, sont à la merci de la « piraterie » et pendant leur « retraite » ou en cas de maladie sont dans le dénuement total. Leur regroupement en coopératives pourrait leur éviter ces situations déplorables, faciliter leurs « productions » et leur permettre de vivre dignement de leurs œuvres.

-à certaines grandes sociétés qui veulent faire des actions de solidarité dans leurs localités d'intervention (sociétés d'extraction minières, de production agricoles...). Celles-ci peuvent ne pas se limiter à offrir des équipements aux équipes de football ou à construire des maternités (Actions certes louables mais ponctuelles.) mais aussi essayer de faire des actions porteuses de pérennité et aptes à rendre autonomes et indépendantes les populations bénéficiaires, en suscitant la constitution de coopératives (de travail, de consommation, etc..) par ces dernières.

-aux nombreux travailleurs du secteur dit « informel » qui parfois passent brutalement dans une situation de mendiants, du fait d'un malheureux accident de travail ou d'une incapacité due à l'âge avancé, car n'étant inscrits dans aucun système de sécurité sociale. Ceux-ci gagneraient à constituer des coopératives de micro assurance qui prendraient en charge les accidents du travail et un fonds pour les retraités.

Je pense à tous les autres secteurs de l'économie, qu'on pourrait citer sur des pages et des pages et qui pourraient profiter des opportunités offertes par l'entreprise coopérative, un modèle qui ne laisse en rade aucun secteur économique.

C'est dire que dans tous les secteurs d'activités de notre économie, on peut créer des entreprises coopératives qui, en plus de servir directement leurs membres, participeront au renforcement de notre économie et seront donc de véritables instruments de lutte contre la pauvreté.

C'est ce que Mr. Ivano Barberini; ancien président de l'ACI avait compris en rappelant que « Les coopératives fournissent plus de 100 millions d'emplois dans le monde, 20% de plus que le total des emplois dans les entreprises multinationales. Enracinées dans les communautés locales, les coopératives amortissent les conséquences de la globalisation en maintenant les sources d'emploi et en améliorant les conditions de vie. »

C'est aussi ce que l'Organisation des Nations Unies a compris en proclamant l'an 2012 « année internationale des coopératives ».

On peut espérer, qu'à leur tour, les coopératives et les intervenants en matière de lutte contre la pauvreté sauront saisir cette opportunité et faire la promotion de l'entreprise coopérative en la vulgarisant au profit de la grande masse d'acteurs économiques, potentiels (sans emploi) ou en activité, qui ignorent son existence ou ses avantages.

Bonne année 2012. Coopérativement...

Oumar SY oumar1708@yahoo.fr

L'autonomisation des femmes de Saré Dao, une réalité.

A Thieppe, le revenu moyen d'une femme intervenant dans la transformation des poissons, est passé de 25 000 FCFA à 50 000 FCFA par cycle de production. Le renforcement des capacités des femmes est passé par là, conduisant à une gestion plus efficace et plus efficiente de leurs activités.

Au début, c'était irréaliste, mais à l'arrivée, une transformation positive de leur quotidien s'est opérée. Les femmes désormais tiennent entre leurs doigts, le bout de l'économie locale. Nous sommes à Saré Dao, dans la Communauté rurale de Thieppe, nichée dans la zone agrosylvopastorale du Sénégal. C'est une des localités d'intervention du Projet d'Appui au Développement économique local (PADEL/PNDL), une initiative soutenue par l'UNCDF et le PNUD, au Sénégal. Cette collectivité dispose d'énormes potentialités pour le développement des filières agricoles. La pêche, aussi, avec une côte maritime très poissonneuse, fait partie de ce lot. Mais, hélas, elle est peu développée, même si elle présente une bonne marge de progression, comparativement aux autres secteurs. Voilà, pourquoi la majeure partie des femmes s'active dans la transformation de produits halieutiques. Néanmoins, elles font face à un manque de moyens matériels et financiers. Mais surtout, à un déficit managérial pour une conduite de leurs activités.

En ce début du mois de Novembre, un frais venant de la côte maritime souffle fort, annonçant un changement de temps. Aminata, bassine sous l'aisselle, va à la capture et à la transformation de poissons. Elle est à la tête d'un groupe d'une dizaine de femmes qui fredonnent allègrement les sonorités d'une ethnie bien présente dans la localité. Ici, de manière générale, les femmes étaient marginalisées dans les activités structurant l'économie locale. Elles n'ont pas souvent accès à la terre. Les hommes, propriétaires terriens leur prêtent des champs, pour qu'elles s'adonnent aux cultures de rente. Le poids des femmes dans la démographie de cette localité bien que réel, leur influence dans les instances de décision à teneur économique est négligeable. La charge de la tradition et les réalités socio anthropologiques sont encore vivaces. Mais avec l'intervention du PADEL, une inversion des tendances s'opèrent. Que de chemins parcourus !

A travers un fonds d'appui aux initiatives économiques locales permettant au groupement de base d'accéder aux ressources du projet, les communautés à la base voient autrement l'avenir, grâce aux soutiens multiformes du PADEL.

Dans un premier temps, le projet a appuyé à la densification d'un réseau de 13 groupements de promotion féminine et leur structuration en une union. Objectif : leur assurer une meilleure visibilité de leurs activités autour de la filière halieutique, soutient l'une d'elle. Ensuite, les résultats de la planification locale suite à la tenue de forum économique ont mis l'accent sur le besoin d'acquérir un équipement de travail. « *Nous avions pensé à une unité de transformation et de stockage de produits halieutiques, lance Aminata* », notre interlocutrice, rappelant que cette acquisition correspond aux souhaits exprimés par les femmes. C'est ainsi que le projet a accompagné à la mise en place de cette unité. Les conditions d'une prise en main de la filière par les femmes étaient donc réunies. L'ouvrage est confié à l'union des Groupements de promotion féminine qui veille à la gestion et aux amortissements des équipements.

Le Secrétaire Permanent de l'Agence de développement économique local (ADEL), un des produits de la maison du développement local, structure de proximité et d'encadrement promue par le projet, note avec satisfaction les appuis formulés : « *Nous avons mis à leur disposition des outils notamment un journal de gestion des stocks, des recettes, des charges et un répertoire du patrimoine* », renseigne-t-il. Aussi, avoue-t-il que de « *fréquentes des visites pour un suivi, l'élaboration de la balance et des états financiers* » sont organisées. Mais ce qui a été déterminant dans la réussite des femmes, c'est l'investissement sur le capital humain. En effet, l'Agence de développement économique local (ADEL), s'est particulièrement investie, pour accompagner les groupements à élaborer un plan de formation sur la période 2011-2014.

C'est le début d'une maîtrise d'une approche planifiée.

C'est ainsi que des sessions pratiques de formation ont été dispensées aux femmes, à travers des thèmes très variés. Les modalités de constitution et dynamique de groupe, le management des organisations, le leadership local et la communication sociale, sont les thématiques les plus en vue. D'ores et déjà, l'intervention du projet a favorisé une bonne dynamique organisationnelle. Par exemple, les groupements de femmes plus dynamiques tiennent régulièrement des réunions et essaient de documenter leurs activités. Les femmes ont une meilleure compréhension de leurs rôles et responsabilités dans leurs groupements pour une meilleure participation.

La relation « production – commercialisation » est bien huilée au niveau des Groupements de promotion féminine. Après donc une bonne production voire transformation, les femmes sollicitent un financement auprès des structures financières décentralisées encadrées par le Projet. La convention tripartite signée entre le PADEL/PNDL, le Projet d'Appui à la Lettre de Politique Sectorielle (PA/LPS) de la micro finance et une structure financière décentralisée de la localité permet de faciliter l'accès aux services financiers. En effet, le PADEL/PNDL prépare la demande de financement en accompagnant les femmes sur l'analyse de leur secteur d'activités et l'élaboration de leurs plans d'affaires.

Par ailleurs, le PA/LPS appuie l'offre financière. Un tel procédé permet de soumettre au SFD qui est renforcé, de mieux répondre à la demande de services financiers, des projets bancables. Il est intéressant que noter que les deux projets qui développent une synergie sont initiés par l'UNCDF.

C'est ainsi que la commercialisation des produits halieutiques est effectuée en dehors de la Communauté rurale comme pour les produits maraichers, à Lompoul sur Mer, à Potou ou à Fass Boye où il existe des points de débarquement et des unités de conservation. Une perspective intéressante s'offre à la localité. Elle va bénéficier d'une piste de production qui correspond à la contribution du Programme d'Appui au Développement Economique des Niayes (PADEN) à la promotion de l'économie locale.

C'est ce dispositif original qui rompt avec l'approche classique qui a permis à plusieurs femmes appartenant de la localité de Thieppe d'améliorer leurs modes de vie. Leurs revenus moyens passent de 25 mille francs CFA à 50 mille francs CFA. Elles appuient efficacement leurs maris dans la prise en charge des dépenses quotidiennes, dans la couverture sociale de leurs progénitures. Les liens sociaux se densifient et elles retrouvent l'espoir à la vie communautaire.

L'une des leçons apprises renseigne que le secteur est devenu une véritable source de revenus aux habitants de la localité. La mise en place de l'unité a permis d'augmenter le nombre de femmes formatrices. Par ailleurs, les pêcheurs écoulent plus facilement leurs produits. Les produits de la localité sont de plus en plus connus ailleurs car les quantités produites sont aussi importantes. En effet, la localité tend vers un véritable pôle de développement économique.

En définitive, plusieurs constats corroborent l'autonomisation financière des femmes. C'est d'ailleurs l'une des conclusions à laquelle a abouti Mlle Mouhoudhoiri HIDAYA, élève ingénieur des travaux de planification économique, dans le cadre de son mémoire de fin d'études. Elle a confirmé son postulat de départ : *une rentabilité de l'activité de transformation de produits halieutiques dans la zone de Saré Dao, grâce à l'assistance du projet conduit à une amélioration des revenus des femmes.*

(Source, MDL de Kébémér)

RESTITUTION DES RESULTATS DE L'AUDIT DES PROJETS SOUS EXECUTION NATIONALE FINANCES PAR LE PNUD: Le PADEL/PNDL certifié conforme dans ses actes de gestion.

La Cellule d'Appui à la mise en œuvre des projets (CAP), chaque année, procède à une restitution des résultats des audits des projets financés par le PNUD, sous exécution nationale. Un exercice à forte teneur pédagogique, au regard des enseignements qu'en tirent les uns et les autres dans leurs pratiques quotidiennes.

Cette année, le Projet d'Appui au Développement Economique Local en ancrage au PNDL est sorti du lot des projets en jeu. Par des actes de gestion qualifiés de conforme par rapport aux procédures en place. C'était lors de la restitution des résultats des audits organisés durant la semaine du 19 au 23 Mars 2012, à Saly (Mbour).

Deux points moins majeurs ont cristallisé l'attention des participants à savoir : (i) les défaillances relevées dans le système de coordination et de gestion des activités de chaque projet et programme ; (ii) les faiblesses relevées dans l'application des procédures administratives, financières et comptables.

Au vu des pratiques de gestion notées dans la mise en œuvre des projets sous exécution nationale, avec le concours du PNUD, il est décelé plusieurs dysfonctionnements inhérents à la complexité des systèmes de gestion mis en place. C'est pourquoi, la mutualisation des pratiques a constitué un acquis pour tous les animateurs de projets durant cet exercice.

Il convient de rappeler que dans le cadre de la coopération avec le Système des Nations Unies, le Gouvernement a adopté la modalité dite de l'Exécution Nationale comme moyen de mise en œuvre des projets et programmes, donc impliquant des procédures et règles de mise en œuvre dont le respect incombe à l'Etat et plus particulièrement au Ministère de l'Economie et des Finances, à travers la CAP.

Cette modalité requiert du Gouvernement l'obligation de rendre compte au partenaire de l'utilisation des fonds mis à sa disposition, au moyen, notamment, des rapports annuels d'audit des comptes des projets et programmes.

L'un des objectifs fixés à la Cellule d'Appui à la mise en œuvre des Projets et Programmes (CAP) est de contribuer à l'amélioration de la qualité de mise en œuvre des projets/programmes, à travers la systématisation de l'exercice annuel d'audit, pour s'assurer du respect des règles et procédures dans l'utilisation des fonds libérés par les partenaires financiers.

Pour de plus amples informations, contactez : Atoumane AGNE, Coordonnateur PADEL/PNDL, Tel : 33 889 50 76, e mail : agneatoumane@hotmail.com

ETUDE D'IMPACT

Le PDLP mesure son impact auprès des bénéficiaires

Le Projet de développement local participatif a fait l'objet d'une réelle attention de la part des Autorités de la Banque mondiale. Après les enquêtes de satisfaction qualifiées de positives par les bénéficiaires à hauteur de 88,5%, place maintenant aux études d'impact. Le Cabinet Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRESES), en charge de l'étude livrera ses conclusions durant le mois d'avril.

L'objectif global poursuivi par cette présente étude est d'évaluer les effets majeurs des résultats du PNDL dans ses secteurs d'intervention (éducation, santé, hydraulique, agriculture, micro finance, renforcement des capacités des élus locaux et des autres acteurs) sur la gouvernance des collectivités locales et les populations bénéficiaires et les coûts efficacité des réalisations. La principale question de cette étude évaluative est de savoir si les interventions du PNDL ont eu des impacts significatifs dans les collectivités locales ciblées. De manière plus spécifique, il s'agit de répondre aux questions : Le renforcement des capacités a-t-il permis de rendre les collectivités locales plus efficaces ? Les interventions du PNDL dans le secteur de l'éducation ont-elles eu des impacts significatifs sur le développement de l'accès dans l'enseignement élémentaire ? Les interventions du PNDL dans le secteur de la santé ont-elles eu des impacts significatifs sur le développement de l'accès aux structures sanitaires de base ? Les interventions du PNDL dans le secteur de la l'hydraulique ont-elles eu des impacts significatifs sur le développement de l'accès à l'eau potable ?

Les appuis du PNDL aux structures financières décentralisées ont-ils eu un impact significatif sur leurs résultats ?

Dans cette étude, l'approche quantitative est privilégiée du fait que le PNDL a déjà fait l'objet d'une enquête de satisfaction et d'une évaluation finale qui a pris en compte les aspects qualitatifs.

La première étape consistera en la construction d'un groupe de contrôle auquel sera comparé un groupe de bénéficiaires. Elle se fera par la méthode de l'appariement qui consiste, pour chaque collectivité locale bénéficiaire du PNDL, à associer une collectivité locale non bénéficiaire qui lui est quasiment jumelle sur la base des variables de comparaison qui auront été retenues.

La deuxième étape consistera en l'utilisation de la méthode de la double différence pour évaluer l'impact spécifique du PNDL sur les différents indicateurs retenus. L'application de la double différence nous permettra de corriger le biais de sélection lié aux changements temporels afin de pouvoir saisir l'impact du PNDL.

ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIALE DES MICRO PROJETS : l'exemple de l'abattoir de Vélingara passé au crible.

Cet audit s'était fixé comme objectifs d'évaluer la conformité des installations et pratiques au niveau de l'abattoir avec la réglementation en vigueur. Plus précisément il s'agit : (i) d'identifier les conformités et non-conformités des installations et équipements de l'abattoir par rapport à la réglementation environnementale et aux bonnes pratiques ; (ii) d'évaluer les systèmes de gestion de l'environnement mise en place ; (iii) identifier et évaluer tout risque liés aux activités, afin de déterminer leurs impacts environnementaux et les conséquences potentielles ou avérées; et en fin ; (iv) de proposer des mesures appropriées destinées à atténuer ces impacts. L'enjeu de ces études d'impact se mesure bien à l'aune des responsabilités des Collectivités locales dans le fonctionnement des ouvrages réalisés. L'extension de la ville avait montré la nécessité de délocaliser l'ancien abattoir qui s'est trouvé, à un moment, ceinturé par les habitations. La proximité des habitations et de l'abattoir s'est traduite par une insécurité des lieux et par de nombreuses difficultés de fonctionnement. Le nouvel abattoir de Vélingara entre dans le cadre des réalisations de taille de la collectivité locale. Son importance ne fait aucun doute. D'où la nécessité de créer les conditions d'une acceptation sociale et d'une utilisation optimale de toutes les possibilités offertes. Dans ce cadre, la mise en œuvre des recommandations de l'audit environnement doivent être appliquées dans le cadre du guichet de la massification des ouvrages.

Pour d'amples informations, contactez : Magatte BA, Spécialiste en Environnement du PNDL: Tel : 33 889 50 72; e-mail : magatte@pndl.org

CA PEUT VOUS INTERESSER

La BAD sensibilise ses partenaires nationaux sur sa stratégie à long terme. Le bureau régional du Groupe de la Banque africaine de développement (Bad) lance une consultation nationale sur la Stratégie à long terme (SlT). Le secteur privé, les acteurs non étatiques de la sphère universitaire, des médias, des Ong et des entités publiques ont été représentés par un groupe restreint d'experts de haut niveau, lors de la réunion avec le bureau régional de la Bad dirigé par Leila Mokaddem, lit-on dans un communiqué. A l'origine de cette initiative, il y a l'invitation faite par les gouvernements africains à la Bad pour qu'elle élabore une SlT couvrant les dix dernières années afin de mieux soutenir les économies du continent. Dans ce cadre, des consultations ont été initiées avec un large éventail de parties prenantes. La Bad engage ainsi la réflexion pour voir comment la SlT peut prendre appui. A côté des consultations internes avec le personnel et le Conseil d'administration de la banque, il est prévu une série de réunions de consultations à l'échelle nationale et sous régionale, au sein et à l'extérieur du continent africain, avec des représentants du gouvernement, du secteur privé, de la société civile et des milieux universitaires. Le communiqué rappelle que « *le Groupe de la Banque a amélioré ses processus opérationnels, notamment en affinant les stratégies nationales et régionales, en renforçant sa présence dans les pays, en intégrant le changement climatique et la problématique du genre dans les opérations* ».

La Bad en voie d'être numéro 1 du financement en Afrique : Le groupe bancaire « *jouit également d'une solide assise financière, comme l'attestent nombre d'observateurs externes et indépendants* ». La Bad a donné à sa position sur l'échiquier international une autre envergure, dans un contexte caractérisé par de bonnes performances des économies africaines en période de crise mondiale (lire encadré). La banque est devenue un partenaire de confiance pour ses clients africains et ses bailleurs de fonds externes, ajoute le communiqué. « *Certes, son programme de réformes est inachevé, mais la Banque est en bonne voie pour devenir la première institution de financement du développement sur le continent.* » Pour mieux jouer son rôle et relever le défi, elle a engagé la réflexion pour voir comment elle peut prendre appui sur les solides résultats acquis à ce jour afin de mieux soutenir et accompagner ses pays membres au cours de la prochaine décennie. (Source Soleil M. Ciss)

SECURITE ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST : Le FIDA et la Facilité alimentaire de l'UE introduisent des semences de haute qualité et des techniques de production novatrices.

Abidjan, 30 Mars 2012 - Le Fonds international de développement agricole (FIDA) et l'Union européenne (UE) sont dans le processus de clôturer avec succès le Programme de Facilité Alimentaire (PFA) en Afrique de l'Ouest. Le programme s'est étendu sur une période de dix-huit mois, couvrant les pays ouest-africains du Bénin, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Sénégal. Le PFA est financé à hauteur de 20 millions d'Euros. « Ensemble avec nos partenaires, la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de l'Institut international de recherche sur la culture des zones tropicales semi-arides (ICRISAT), nous avons contribué à améliorer l'accès aux semences de haute qualité pour les petits agriculteurs dans la région et les avons formés aux techniques de production et de l'agriculture, "a déclaré Adriane Del Torto, Coordinatrice du projet du FIDA pour le Programme de Facilité Alimentaire de l'Union Européenne en Afrique de l'Ouest, lors d'un atelier qui s'est tenue à Abidjan, en Côte d'Ivoire. "Cela a contribué à plus de 200 000 familles rurales pour atteindre des rendements plus élevés, augmenter leurs revenus et améliorer leurs conditions de vie." La somme d'un milliard Euros (€ 1 000 000 000) a été suscité comme une réponse à flambée des prix alimentaires dans le développement des pays entre 2007-2008, pour financer des projets qui permettraient d'améliorer l'accès aux intrants et services agricoles, augmenter la capacité de production agricole et de répondre aux besoins alimentaires de base dans les États ouest-africains. Au Mali et au Sénégal, la création de coopératives de producteurs ont contribué à remplir les stocks de semences. Tout cela a permis de répondre à la demande croissante de semences de qualité de riz au Mali et de l'arachide au Sénégal. Un accent important a aussi été mis sur la recherche et ce particulièrement au Bénin, où même les instituts de biotechnologie ont été impliqués dans la mise en œuvre du Programme de Facilité Alimentaire. Ils ont ainsi aidé à améliorer la qualité et la variété des semences au Bénin. (Source communiqué FIDA)

ONU Femmes reçoit le trophée « le pilier de la promotion de la femme » au Niger, Niamey, Niger- C'est lors de la troisième édition du Trophée International de la Femme Africaine Active (TIFAA) qui s'est tenue dans la soirée du 8 Mars 2012, lors de la Journée Internationale de la Femme, qu'une cérémonie de remise de prix aura couronné l'Entité pour l'Egalité des sexes et l'Autonomisation de la Femme (ONU Femmes) du prestigieux prix de « Pilier de la Promotion féminine ». Cette soirée gala placée sous le Haut Patronage du Premier Ministre, chef du Gouvernement, Monsieur BRIGGI Rafini et de la Ministre de la Population, de la Promotion de la Femme, **Mme Dandobi Kadidia Maikibi** comme les éditions précédentes s'est déroulée au Palais des Congrès de Niamey, et aura enregistré la participation et présence de plusieurs membres du gouvernement et de personnalités dont les députés nationaux, les membres du corps diplomatique, ceux des Organisations Internationales et autres Institutions publiques et privées. A l'occasion de la remise de ce trophée, la Représentante de la Directrice régionale pour l'Afrique de l'Ouest pour ONU Femmes **Madame Dienaba Wane Ndiaye**, Coordinatrice du GELD Sénégal (Gender Equitable Local Development) a exprimé les remerciements et la fierté de l'Institution de recevoir cette distinction, avec une appréciation marquée de l'initiative de l'organisation du TIFAA qui reconnaît et valorise les actions qui contribuent à la promotion de la femme. **Le Trophée du Pilier de la Promotion de la Femme** reconnaît le travail des Institutions et/ou individus ayant une vocation, mandat ou mission dont l'objectif est de faire avancer les questions des droits des femmes. Ce trophée a été attribué à ONU Femmes en tant qu'Institution ayant le mandat de promouvoir le genre à travers l'Egalité des sexes et l'autonomisation des femmes, et pour ses actions d'appui et de soutien à travers son programme et bureau au Niger. C'est issu de ce constat que les représentantes et représentants d'organisations issu de la société civile auront ainsi suscité cette nomination.



Pour de plus amples informations, lire les liens

Pour envoyer vos news, contactez Ousseynou TOURE, Spécialiste de la Communication et Formation du PNDL Tel : (221) 33 889 50 60/66 ; 77 545 46 06 ; Fax : (221) 33 823 88 35 ; email : otoure@pndl.org

Ensemble, engageons l'action durable qui fédère !